



Expérimentation

Initiative populaire « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »

But

L'expérimentation animale et humaine doit être interdite en Suisse.

Situation actuelle

En Suisse, l'expérimentation animale et humaine est autorisée.

Les expérimentations animales sont surtout utilisées pour le développement de médicaments et de thérapies. Elles permettent de tester l'efficacité et la sécurité des médicaments. Quiconque effectue une expérimentation animale doit au préalable la faire examiner par une commission cantonale d'expérimentation animale. Les chercheuses et chercheurs ne peuvent alors effectuer que les tests absolument nécessaires sur les animaux.

La recherche sur les humains est également soumise à des règles strictes. Quiconque effectue une [expérimentation humaine](#) doit au préalable la faire examiner par une commission d'éthique cantonale. Les chercheuses et chercheurs doivent protéger la dignité, la personnalité et la santé des personnes.

Une [initiative populaire](#) a été déposée pour interdire l'expérimentation animale et humaine, c'est pourquoi nous votons à présent à ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, les expérimentations animales et humaines ne pourront plus être effectuées en Suisse. Sous certaines conditions, les premières utilisations de médicaments et de thérapies sur les humains et les animaux seront toutefois autorisées.

En outre, il sera interdit d'importer des produits qui ont été développés au moyen d'expérimentations animales. Il sera donc par exemple interdit de vendre en Suisse des médicaments qui ont été testés sur des animaux.

De plus, il faudra désormais investir au moins autant d'argent dans les méthodes de recherche alternatives que dans la recherche utilisant l'expérimentation animale.

Initiative populaire

Une initiative populaire fédérale permet au peuple de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut récolter 100'000 signatures de citoyennes et de citoyens ayant le droit de vote dans une période de 18 mois. Si suffisamment de signatures sont récoltées, le peuple vote sur la modification proposée de la Constitution fédérale.

Expérimentation humaines

Une expérimentation humaine est une expérience scientifique réalisée sur un être humain. Les expérimentations humaines peuvent être menées dans le domaine médical, biologique, psychologique ou sportif. Ces expérimentations sont soumises à la loi suisse relative à la recherche sur l'être humain (LRH). Cette loi vise à protéger la personne qui fait l'objet de l'expérimentation, mais aussi à servir la recherche.



Oui

Arguments des partisan-e-s

- De nombreux médicaments testés sur les animaux n'ont aucun effet sur les humains.
- Chaque année, des expérimentations sont menées sur 500'000 animaux. Ce chiffre, inchangé depuis 25 ans, est trop élevé.
- Les expérimentations animales et humaines sont menées pour de mauvais motifs. Ce n'est pas la santé qui est au premier plan, mais les intérêts économiques et juridiques.

Non

Arguments des opposant-e-s

- Si les médicaments ne peuvent plus être testés sur les animaux et les humains, cela aura de graves conséquences sur la santé de la population.
- Dans certains domaines, l'expérimentation animale est la seule possibilité de test. Elle doit donc continuer à être autorisée.
- La Confédération promeut déjà des alternatives afin de réduire le nombre d'expérimentations animales.

Conseil national



non

0 oui
195 non
0 abstentions

Conseil des États



non

0 oui
42 non
2 abstentions

Conseil fédéral



non



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici :
easyvote.ch/experimentation